



# Manifestation nautique (Régates Internationales de Canoë-Kayak)

## Section Navigable de la Loire à Decize

**AVIS A LA BATELLERIE**  
 N° FR/2010/02650

Pris en application :

Article 1.22 du R.G.P. de la Navigation Intérieure

**Une interdiction de naviguer** (le samedi 26 de 10:00 au dimanche 27 juin à 19:00 )

- **du samedi 26 juin 2010 à 10:00 au dimanche 27 juin 2010 à 19:00 [tous les usagers]**  
 - Loire, bras de Decize entre les PK 116.850 et PK 118.550 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

Subdivision de Decize, quai de la jonction, 58300, DECIZE.

Tél : 03 86 77 39 40. Fax : 03 86 77 39 42.

**Une interdiction de stationner** (du samedi 26 juin à 10:00 au dimanche 27 juin à 19:00 entre les P.K 116.850 et le P.K118.550 )

- **du samedi 26 juin 2010 à 10:00 au dimanche 27 juin 2010 à 17:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Loire, bras de Decize entre les PK 116.850 et PK 118.550 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

Subdivision de Decize, quai de la jonction, 58300, DECIZE.

Tél : 03 86 77 39 40. Fax : 03 86 77 39 42.

Commentaire :

Stationnement obligatoire des bateaux montants dans le Port de St Thibault sur le canal du Nivernais.

Stationnement obligatoire des bateaux avalants dans le bassin de la Jonction.

Entre les épreuves, les bateaux en transit seront autorisés à naviguer. Ils seront guidés à travers les lignes d'eau nécessaires aux compétitions par un bateau de l' association "Espérance Canoë de Decize-St Léger des Vignes".

Adjoint(e)

**Signé**

CATHERINE BERRY

Date limite d'affichage :

lundi 28 juin 2010